

ÉDITO

LES RETRAITÉ.E.S, DES PRIVILÉGIÉ.E.S ?

Depuis l'élection du président de la République en mai dernier, le gouvernement s'engage dans des « réformes », s'inscrivant dans une démarche libérale et mettant en cause les droits sociaux : Code du travail, réduction drastique des dépenses publiques, réduction du nombre de fonctionnaires et nouveaux cadeaux aux entreprises.

La loi « Police et sécurité » qui doit intégrer de manière définitive des mesures de l'état d'urgence dans le droit commun va porter atteinte aux libertés individuelles et collectives de toutes et tous.

Le jeudi 28 septembre, à l'appel de neuf syndicats et associations¹, près de 80 000 retraité.e.s ont exprimé leur volonté de voir leur place reconnue, leur pouvoir d'achat augmenter, leurs conditions de vie s'améliorer et leur santé préservée.

Si le gouvernement, conformément à la loi, a ajusté les pensions au 1^{er} octobre (+ 0.8 %), cela ne fait que compenser strictement l'inflation sur les seuls 12 derniers mois, sans aucun coup de pouce ; et il ne rattrape pas les pertes de pouvoir d'achat des années antérieures. L'annonce d'un gel des pensions pour 2018 – tout comme celui du point d'indice - est une véritable provocation.

En même temps, les projets de loi de finance et de loi de financement de la sécurité sociale 2018 vont aggraver la situation des retraité.e.s, avec :

- l'augmentation de 1.7 % de la CSG, qui va diminuer le pouvoir d'achat de la plupart des retraité.e.s de l'ESR et fiscaliser encore plus le financement de la sécurité sociale ;
- la baisse des aides au logement qui touche les retraité.e.s les plus en difficulté ;
- la disparition de très nombreux emplois aidés (non remplacés par des créations d'emplois pérennes et qualifiés), dont une partie contribuait à l'aide aux personnes âgées ;
- l'augmentation du forfait hospitalier de 2 € par jour – dont le président de la Mutualité française annonce sa répercussion sur les cotisations – et des mesures d'économie sur la branche maladie de la sécurité sociale (médicaments, hôpitaux, ...), rendant le système de soins encore plus inégalitaire.

Le référencement d'opérateurs à but lucratif ou de mutuelles associées à des assureurs (AXA et la CNP pour le secteur Education-Culture), risque fort de dégrader les solidarités et la protection sociale complémentaire des personnels de la fonction publique.

On ne peut vouloir faire payer les retraité.e.s supposé.e.s « les plus aisé.e.s », tandis que l'on supprime l'ISF, que l'on multiplie les cadeaux fiscaux aux entreprises comme le Crédit Impôt Recherche et que l'on veut faire peser plus de contraintes financières sur les collectivités locales.

Suite au refus en juillet d'E. MACRON de recevoir une délégation du Groupe des 9, nié ainsi la place des retraité.e.s dans la société, une lettre ouverte² a été envoyée et une pétition en ligne contre la hausse de la CSG et le gel des pensions a reçu en quelques jours 250 000 signatures. Le 28 septembre, jour de la dernière mobilisation, Madame BUZIN et Monsieur DELEVOYE n'ont apporté aucune réponse à la colère des retraité.e.s, mais ont annoncé des réunions de travail sur des dossiers les concernant. Ils ont aussi informé que M. Delevoye allait concerter rapidement sur la réforme des retraites et qu'une loi-cadre était prévue pour le 1^{er} semestre 2018. Le SNESUP-FSU et la fédération vont donc devoir affiner ses analyses et propositions pour que les nouveaux.elles retraité.e.s ne voient pas leurs pensions se dégrader profondément, alors qu'aujourd'hui déjà les mesures des réformes précédentes (augmentation du nombre d'annuités nécessaires, nombreux.ses pluri-pensionné.e.s, ...) conduisent à une diminution des pensions de base.

Retraité.e.s actuel.le.s ou futur.e.s, l'action est nécessaire. Le SNESUP-FSU y participera. ■

Michelle LAUTON

¹ UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA.

² http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/lettre_ouverte.pdf

SOMMAIRE

Édito	P.1
Notre organisation – Témoignage	P.2
Contribution au débat sur les retraites	P.3
Données statistiques.....	P.4

NOTRE ORGANISATION

Jusqu'à juillet dernier, Jacques GUYOT a coordonné le collectif Retraité.e.s avec toute l'énergie et l'efficacité qu'on lui connaît. C'est maintenant un quatuor (Jean AMAR, Jean-Marie CANU, Michelle LAUTON, Hervé LELOUREC) qui va devoir poursuivre son travail et déterminer avec les syndiqué.e.s des pistes d'actions et de réflexions pour mettre en œuvre les objectifs que nous nous fixons, en tenant compte des pratiques locales et des contraintes de chacun.e.

Pour savoir ce que deviennent les enseignant.e.s du supérieur après leur départ à la retraite, la "Lettre aux Retraité.e.s" publiera régulièrement des entretiens ou des notes de lecture, qui probablement montreront l'extrême diversité des activités de nos collègues. Cependant nous savons déjà que beaucoup d'enseignant.e.s-chercheur.e.s continuent à avoir un lien très fort avec leur ancien établissement et y poursuivent une activité de recherche. C'est un phénomène spécifique à nos métiers. À ce propos nous relancerons la demande que les retraité.e.s puissent conserver leur adresse mail professionnelle autant qu'ils/elles le désirent, car c'est aussi une façon de conserver le lien et notamment d'accéder aux ressources en ligne.

Selon les régions, nous sommes organisés différemment, ce qui constitue paradoxalement une richesse et une faiblesse en même temps. Certain.e.s participent à leur section d'établissement ; d'autres à la FSU (au sein de la SFRD : Section Fédérale Retraité.e.s Départementale) ; d'autres à la FGR-FP de leur département (Fédération Générale des Retraité.e.s Fonction Publique) ; d'autres encore s'investissent dans des associations ou partis qui poursuivent des objectifs en phase avec ceux du SNESUP-FSU... Pour mieux développer son activité, le secteur retraité.e.s du SNESUP-FSU organisera par région des réunions décentralisées, qui soient un moment de réflexion collective et de convivialité à la fois. ■

Hervé LELOUREC

TÉMOIGNAGE

Pascale BUDILLON-PUMA, Professeure émérite d'Italien

Pascale BUDILLON-PUMA a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2007 après avoir exercé de longue date à l'université Paris-Est Créteil, dans la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines. Dans cette université, elle a créé et animé la Coordination SNESUP-FSU mise en place pour favoriser les échanges entre sections et pour élaborer la position du SNESUP-FSU dans l'établissement.

G. LAUTON : Comment as-tu vécu ton passage à la retraite ?

P. BUDILLON-PUMA : j'ai choisi de passer à la retraite en 2007 après avoir attendu 6 mois dans l'échelon maximum auquel je pouvais prétendre. Je l'ai plutôt bien vécu car si j'aime vraiment mon métier d'enseignant-chercheur, je trouvais excessives les charges de toute sorte qui se sont ajoutées aux missions de base.

G. LAUTON : Quels ont été tes choix de vie entre activités ESR, engagements, loisirs, entourage, ... ?

P. B-P. : Dès mon passage à la retraite, je me suis jetée avec entrain dans la recherche sachant tout ce que je n'avais pas trouvé le temps d'écrire auparavant. C'est ainsi que j'ai travaillé avec une historienne sur un thème relatif à l'Italie au XIX^{ème} siècle.

Par la suite, il y a eu l'année 2013 avec la maladie de mon mari, ma présence à temps plein à ses côtés jusqu'à son décès. J'ai cependant poursuivi mes travaux car cela me raccordait à un monde qui m'est familier. Enfin, mes enfants étant rentrés à Paris suite à un long séjour à Rome, je me suis consacré à la mission de grand-mère auprès de leur petit de 4 ans. Cela m'a finalement éloignée d'engagements contraignants de type associatifs que j'avais imaginés au départ, pour me rendre utile sur un plan social.

Je me suis plutôt tournée vers des occupations divertissantes et instructives. C'est ainsi que j'ai commencé à étudier l'allemand et l'espagnol depuis maintenant 4 ans, sans oublier le grec ancien dont je n'avais pas bénéficié au lycée car le nombre de langues était limité à deux. À cette occasion, j'ai recouru à un échange de bons procédés : j'ai aidé une helléniste à apprendre l'italien, tandis qu'elle m'a aidé à apprendre le grec.

Sur d'autres plans, j'ai entrepris de faire des choses que je ne pouvais réaliser depuis des décennies : je voyage un peu (Athènes, Venise, thermalisme, ...). Prochaines étapes, les USA où réside ma fille, puis Rome où je suis un peu chez moi. J'ai en outre entrepris de retrouver des amis ou des camarades de classe du lycée perdus de vue, que j'avais connus lorsque j'habitais en province. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles et eux se sont joints à ma soirée d'anniversaire pour fêter mes 70 ans.

Enfin, je me livre à mon "sport" préféré : la visite d'expositions.

Bien sûr, j'ai aussi des projets en cours de tri et de rangement d'innombrables documents, photos et autres objets. À l'occasion de mon déménagement, j'ai ainsi retrouvé mes archives de Mai-Juin 68 ! ■

CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR LES RETRAITES

Salaire à vie pour tous les plus de 18 ans : le travail doit être un attribut des travailleur.se.s, pas du capital

C'est parce que les fonctionnaires sont payés pour leur grade et non pas pour leur poste que, depuis 1853, la pension est la poursuite à vie de leur traitement ; et, de 1946 à 2003, elle a évolué au même rythme que leur indice terminal, signe qu'il s'agit bien d'un salaire continué. Le fonctionnaire a une qualification, et donc un salaire, attachés à sa personne, et comme le grade ne s'éteint pas avec la fin du service, son salaire se poursuit jusqu'à sa mort. Aussi bien n'y a-t-il pas de caisse des retraites dans la fonction publique d'État : la retenue pour pension est un pur jeu d'écriture. Payé pour sa qualification personnelle en activité et en retraite, le fonctionnaire a un salaire à vie.

Cette déconnexion du salaire et du poste fait l'objet d'une haine de classe. Le salaire au grade est menacé par le gel du point et le poids croissant des primes, tandis que Macron annonce des points différents selon les fonctions publiques, voire la mise en extinction de la logique de salaire à vie au bénéfice de contrats pluriannuels ou liés à une mission. Quant aux pensions, elles ne seraient plus la poursuite du traitement mais la contrepartie du cumul des cotisations de toute la carrière dans un compte. Le/la retraité.e ne serait plus un.e salarié.e ayant droit à vie au salaire, mais un.e inactif.ve ayant droit à un revenu différé : il/elle n'aurait pas dépensé tout son salaire pendant son service, il/elle en aurait versé une partie au pot commun, une solidarité dont il/elle serait à son tour bénéficiaire. C'est là le discours capitaliste sur le travail.

Car l'enjeu du passage d'une pension référée au salaire à une pension référée aux cotisations est la définition du travail, et donc la production de la valeur, et non pas sa répartition comme nous le disons quand nous dénonçons l'insécurité ou la perte de pouvoir d'achat des comptes notionnels. Le salaire est la reconnaissance d'un travail. À vie, il signifie que le travail ne se limite pas à l'emploi, qu'il est un attribut de la personne. Il sort le travail du carcan dans lequel le tient la bourgeoisie, qui considère que le travail est étranger aux personnes, reconnues comme productives à condition qu'elles se soumettent aux exigences de mise en valeur du capital. Le salaire à vie à la qualification personnelle est une institution conquise par les communistes dans les syndicats et au gouvernement avec Maurice THOREZ pour la loi d'octobre 1946 sur la fonction publique d'État et avec Anicet LE PORS pour son extension aux autres versants de la FP. Il signifie que le travail productif est un attribut du travailleur et non pas du capital, il pose les travailleurs comme les seuls légitimes à décider du travail. Dans la foulée de cette conquête, c'est le tiers des plus de 18 ans qui ont un salaire à vie : les 5,5 millions de fonctionnaires, la moitié des 15 millions de retraité.e.s, les salarié.e.s à statut comme ceux de la Sncf, les salarié.e.s des branches où le poids des syndicats a imposé un droit à carrière. Les 17 millions de personnes qui ont un salaire à vie ne le conserveront que si elles se battent pour qu'il soit étendu aux 50 millions de plus de 18 ans. ■

*Bernard FRIOT, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre.
Dernier ouvrage paru - La Dispute « Vaincre Macron »*

Payez votre cotisation syndicale au SNESUP-FSU dès maintenant.

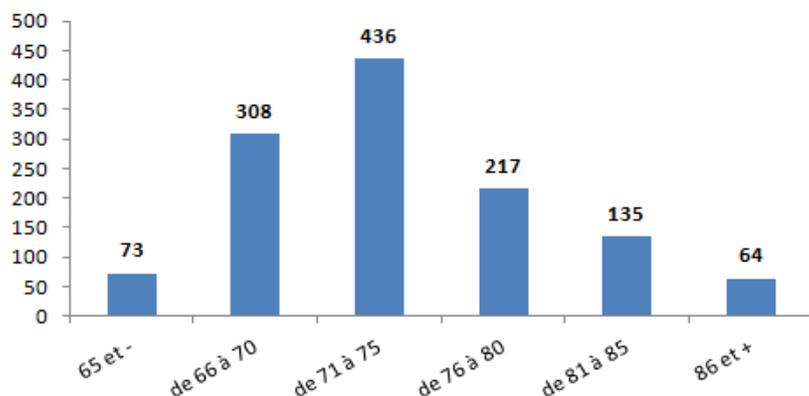
Barème spécifique retraité.e.s:

http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/bareme_cotisations_snesup_retraites_2017-2018.pdf

QUI SOMMES-NOUS ?

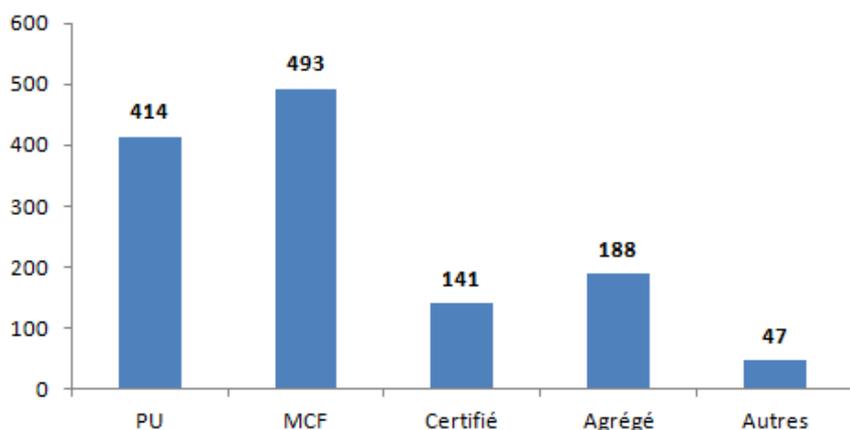
RÉPARTITION DES ÂGES

Nous sommes 1283 retraité.e.s syndiqué.e.s au SNESUP-FSU, ce qui témoigne d'une motivation certaine à continuer d'intervenir dans les débats citoyens et la défense des collègues, actif.ve.s et retraité.e.s.



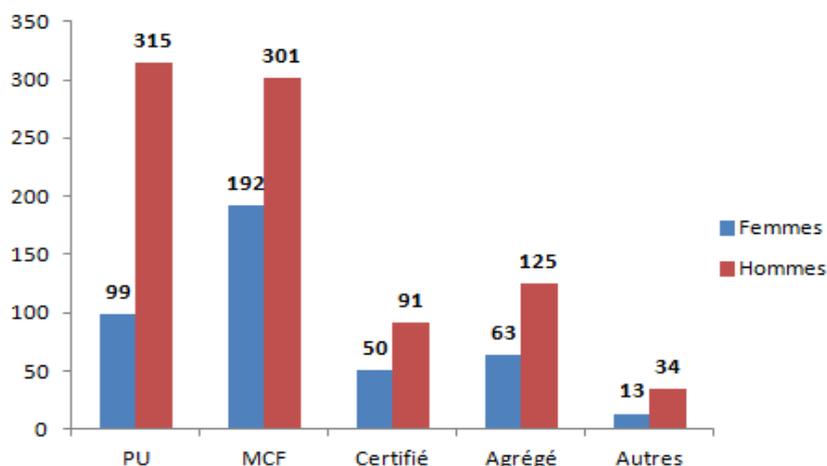
CATÉGORIES

La répartition par catégories des retraité.e.s syndiqué.e.s est assez semblable à celle des actif.ve.s, avec plus de deux tiers d'enseignant.e.s-chercheur.e.s.



RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

La même répartition, en distinguant hommes et femmes, montre que chez les enseignant.e.s-chercheur.e.s, le ratio F/H des professeur.e.s est plus faible que celui des MCF (comme chez les actif.ve.s, syndiqué.e.s ou pas)



ACADEMIE DE RATTACHEMENT OU DE DOMICILE

Aix-Marseille	49
Amiens	13
Antilles Guyane	6
Besançon	27
Bordeaux	52
Caen	14
Clermont-Ferrand	28
Créteil	79
Dijon	20
Etranger	2
Grenoble	51
Lille	62
Limoges	13
Lyon	69
Montpellier	60
Nancy	54
Nantes	49
Nice	34
Nouvelle Calédonie	1
Orléans	29
Paris	157
Poitiers	45
Reims	29
Rennes	46
Rouen	55
Saint Denis Réunion	11
Strasbourg	38
Toulouse	93
Versailles	97
Total	1283

Hervé LELOUREC